Zeitschrift: Berner Schulblatt
Herausgeber: Bernischer Lehrerverein
Band: 108 (1975)
Heft: 28-29

Heft

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 31.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Berner Schulblatt L'Ecole bernoise 28/29

Organ des Bernischen Lehrervereins
108. Jahrgang. Bern, 11. Juli 1975

Organe de la Société des enseignants bernois
108e année. Berne, 11 juillet 1975

«Leiden und Freuden eines Schulmeisters»

Zur neuen Gotthelf-Sendereihe im 1. Programm von Radio DRS

Aus den Überlegungen des Bearbeiters Rudolf Stalder

«Die Gotthelf-Zyklen Balzlis sind anscheinend unvergessen. Wenn 1975 wieder ein Versuch mit Gotthelf am Radio unternommen wird, und dies erst noch mit ‚Leiden und Freuden eines Schulmeisters', – dann geschieht es nicht, um zu zeigen, wie man es besser machen kann oder um einfach wieder mal dem Hörer einen Gotthelf zu servieren, irgendeinen. Der Entscheid für ‚Leiden und Freuden eines Schulmeisters' gründet einzig auf der erstaunlich ungebrochen wirkenden Aktualität dieses Werkes. Manche Stellen darin scheinen wie für die heutige Schuldiskussion geschrieben. Ein Beispiel: ‚... Aber das Erziehungsdepartement ist so mit Kleinigkeiten überladen, dass es den innern Zustand der Schulen und den Gang ihrer Entwicklung zuweilen aus den Augen zu verlieren scheint.'

Bis vor kurzem herrschte die Ansicht vor, eine umfassende Schulreform sei nur auf technokratischem Wege zu verwirklichen, d. h. u. a. durch die Installation aufwendiger Apparaturen und ‚Lernmaschinen'. Jetzt, wo das Geld allenthalben knapp zu werden beginnt, besteht die Gefahr, dass alle Reformbestrebungen im Schulbereich zum Stillstand kommen.

In ‚Leiden und Freuden eines Schulmeisters' zeigt Gotthelf eindringlich, wie eine ‚innere' Schulreform in die Tat umzusetzen wäre: als Schüler Heinrich Pestalozzis stellt er dessen oft zitiertes, doch bis heute nie verwirklichtes Gedankengut in den Mittelpunkt seiner Geschichte. Diese Reform ist nicht an finanzielle Mittel gebunden, sie verlangt vor allem den persönlichen Einsatz von Lehrern, die wissen, was sie tun, sowie Menschen und Institutionen, die diese Lehrerpersönlichkeiten zu wecken, auszubilden und zu fördern bereit und imstande sind.

Zur Sendeform: Es wird hauptsächlich aus dem Originaltext vorgelesen, dazwischengeschoben werden berndeutsche Zusammenfassungen. Spielszenen finden sich nur noch wenige, nicht einmal überall dort, wo im Buch Dialoge vorkommen, wo also bei Gotthelf genau abzulesen wäre, was die Leute und wie sie es sagen. Dem Dialog wurde vielerorts ausgewichen, um nicht in eine ‚Spielmanier' zu verfallen. Dieser Absicht dient auch der Verzicht auf Geräusche. Nicht der Hörspielregisseur soll zu Wort kommen, sondern der Dichter, und Gotthelfs Wort bedarf keiner zusätzlichen ‚Hilfen' oder Tricks. – Wenn das Radio dazu beiträgt, den Dichter Gotthelf neu ins öffentliche Bewusstsein zu rufen, dann hat es eine bedeutende Aufgabe wahrgenommen. Wie die Erfahrung vielfach gezeigt hat, sind Gotthelfs Werke für Film und Bühne denkbar ungeeignet. Weil sie ganz aus dem Wort leben, sind sie aber im besten Sinne radiophonisch.»

In der *Kulturmühle Lützelflüh* finden anschliessend an die Sendereihe zwei öffentliche Diskussionen statt, die aufgenommen und einige Tage später auch gesendet werden. Jedermann ist zur Teilnahme herzlich eingeladen.

1. Diskussionsabend: *Samstag, 26. Juli, 20.00 Uhr*
2. Diskussionsabend: *Samstag, 13. September, 20.00 Uhr*

Den Radio-Mitarbeitern ist jegliche ernsthafte und sachliche Kritik, ob an einem Diskussionsabend oder schriftlich geäussert, sehr willkommen.

Als Abschluss-Sendung wird am 21. Oktober um 21.00 Uhr (DRS 1) eine Diskussion mit Schulleuten stattfinden über das Thema «Gotthelf und die heutige Schulsituation».

Regionalisierung der Volkshochschul-Tätigkeit

Arbeitstagung der Vereinigung der Volkshochschulen des Kantons Bern

Mitte Juni trafen sich die Vertreter der kantonalbernischen Volkshochschulen im Schloss Münchenwiler zu ihrer jährlichen Besprechung von Problemen der Erwachsenenbildung. Diesmal galt der Gedankenaustausch der heute kaum noch bestrittenen Notwendigkeit, gewisse Aufgaben der Öffentlichkeit, die über die Gemeindegrenzen hinausreichen, im Rahmen eines Planungsverbandes zu lösen. Die Volkshochschulen, als vom Staat geförderte Träger der Erwachsenenbildung, sind nämlich durchaus bereit und in der Lage, zur kulturellen Attraktivität jeder Region ihren Beitrag zu leisten.

Renato Wyss, der Adjunkt des Planungsamtes des Kantons Bern, gab in einem einleitenden Referat einen Überblick über die Aufgaben und Ziele seines Amtes. Er definierte die Region als ein Gebiet, dessen Bewohner enge wirtschaftliche, verkehrliche, soziale und kulturelle Beziehungen pflegen. Durch die Gliederung des Kantons in 29 Regionen soll versucht werden, der Tendenz zur Konzentration der wirtschaftlichen und kulturellen Aktivität auf einige Grosszentren entgegenzuwirken.

Inhalt – Sommaire

«Leiden und Freuden eines Schulmeisters» 253
Regionalisierung der Volkshochschul-Tätigkeit 253
Bernisches Stipendiengesetz 254
Aus dem Jahresbericht 1974 des Kantonalen Jugendamtes 254
17 Prozent alkoholbedingt 255
Synode de printemps de la section de Delémont 255
Compte rendu de l'Assemblée des délégués de la SEB . 257
Mitteilungen des Sekretariates 263
Communications du Secrétariat 263

Wie sich diese Arbeit in der Praxis auswirkt, schilderte Urs Huber, Mitarbeiter der Planungsgruppe Oberes Emmental. Es werden dort z. B. grosse Anstrengungen unternommen, der Abwanderung der einheimischen Bevölkerung Einhalt zu gebieten durch Schaffung neuer Arbeitsplätze, durch Ausbau der Infrastruktur, durch Verbesserung der Konsummöglichkeiten und Wohnverhältnisse. Aber auch der Gesundheitsdienst, Sportanlagen, Schulen und Weiterbildungsmöglichkeiten müssen mit dem Angebot grosser Agglomerationen vergleichbar sein, wenn die Landflucht gestoppt werden soll.

Wie einzelne der 16 bernischen Volkshochschulen bereits im Sinne der Regionalplanung tätig sind, erläuterten Vertreter der Volkshochschulen Langenthal, Haslital und Bern. Jedoch auch andere Volkshochschulen führen heute schon Kurse in mehreren Ortschaften durch, so dass immerhin die Bewohner von etwa 50 Ortschaften sich in Volkshochschulkursen weiterbilden können.

Das Ergebnis der Arbeitstagung fasste der Leiter der Vereinigung, Dr. Anton Lindgren, in neun Thesen zusammen. Darin wird unter anderem die Forderung aufgestellt, jeder Erwachsene solle neben seinem Broterwerb von seinem Wohnort aus die Bildungsgelegenheiten besuchen können, deren er bedarf. Erleicht kann dies werden, wenn eine Volkshochschule in einer Gegend Kurse durchführt, sobald genügend Interessenten für ein bestimmtes Thema vorhanden sind. Die regionale Volkshochschule soll also ein flächendeckendes Kursangebot für ihre Region anstreben, und zwar in Zusammenarbeit mit lokalen, von den Gemeindebehörden eingesetzten Arbeitsausschüssen.

Zuhanden des Leitenden Ausschusses der Vereinigung der Volkshochschulen des Kantons Bern nahm der Tagungsleiter, Ulrich Wehrli, den Auftrag entgegen, der nächsten Delegiertenversammlung einen Vorschlag für die Aufteilung des Kantonsgebietes in Volkshochschulregionen zu unterbreiten. Dabei sollen sowohl die Thesen für die Regionalisierung der Volkshochschul-Tätigkeit wie auch die Richtlinien der kantonalen Regionalplanung berücksichtigt werden. Und als Sofortmassnahme ist jeder Volkshochschule zu empfehlen, im kommenden Wintersemester versuchsweise Kurse in weiteren Ortschaften durchzuführen. *hs*

Bernisches Stipendiengesetz

Die rechtlichen Grundlagen für die Gewährung von individuellen Beiträgen an die Ausbildungskosten (Stipendien und zinsfreie Darlehen) sind heute in acht verschiedenen Gesetzen geordnet. Eine regierungsrätliche Verordnung regelt die Durchführung. Auf die Dauer kann dieser Zustand nicht befriedigen, so dass sich die Ausarbeitung eines bernischen Stipendiengesetzes aufdrängte. Der Entwurf ist gegenwärtig zur Vernehmlassung den interessierten Kreisen zugestellt worden.

Das Stipendiengesetz, das noch in diesem Jahr dem Grossen Rat vorgelegt werden soll, will eine einwandfreie rechtliche Grundlage für die Gewährung von Stipendien und Ausbildungsdarlehen schaffen. Von den heute geltenden allgemeinen Grundsätzen wird – da sich die bisherige Regelung bewährt hat – der grösste Teil unverändert übernommen. So erfolgt die Beitragsgewährung auch in Zukunft in Form von Stipendien, die durch zinsfreie Darlehen ersetzt oder ergänzt werden können. Ferner bleibt die Abstützung der Stipendiengewährung auf den finanziellen Verhältnissen des Bewerbers, seines allfälligen Ehegatten und seiner Eltern grundsätzlich bestehen. Bei Verheirateten und über 25jährigen in Umschulungen und Weiterbildungen werden die elterlichen Verhältnisse nur teilweise berücksichtigt.

Neu werden für die Berufswahl und die Berufsvorbereitung Beitragsmöglichkeiten vorgesehen. Der Besuch von Fortbildungs- und Berufswahlschulen ist zu einer wertvollen Ausbildungshilfe geworden. da oft beim Schulaustritt der Beruf noch nicht feststeht. Für eine sorgfältige Berufswahl ist ein Jahr Abklärungs- und Fortbildungsunterricht oft entscheidend. Eine nach vollendeter erster Ausbildung erforderliche Umschulung ist für den einzelnen wie für den Staat aufwendiger.

Verschiedene Ausbildungen verlangen ferner eine Vorbereitung im Hinblick auf die Hauptausbildung (Krankenschwestern, Physiotherapie, Sozialarbeiter u. a.). Um mit der Entwicklung Schritt halten zu können, sind auch diese Vorausbildungsstufen voll in die Stipendienberechtigung einzubauen.

Alle Verbesserungen und Erweiterungen des Systems werden aber nicht verhindern können, dass immer wieder Ausbildungen auftauchen, die nicht in die Beitragsberechtigung fallen; es sei in diesem Zusammenhang vor allem an die Anlehren oder an den Besuch nicht anerkannter Bildungsstätten erinnert. Für diese Fälle sollten die zahlreichen privaten Fonds, Legate, Fürsorgeeinrichtungen und eventuelle freiwillige Gemeindeleistungen eingesetzt werden können. In diesem Sinne wurde denn auch darauf verzichtet, die Gemeinden an den Aufwendungen, die sich aus dem Stipendienwesen ergeben, finanziell zu beteiligen. Träger sind Kanton und Bund.

Im Gesetz ist zudem die Schaffung eines Fonds für Härtefälle vorgesehen, der aus freiwilligen und geforderten Stipendienrückzahlungen geäufnet werden soll; damit würde dem Kanton in Härtefällen eine weitere Beitragsmöglichkeit zur Verfügung stehen.

(Aus den Mitteilungen des Kantonalen Amtes für Information und Dokumentation)

Aus dem Jahresbericht 1974 des Kantonalen Jugendamtes

Das Jugendamt steht nicht nur Behörden und Privaten aus dem ganzen Kanton, namentlich auf personen- und familienrechtlichem Gebiet, mit Rat und soweit möglich auch mit Tat zur Verfügung, sondern auch in manchen erzieherischen Belangen im weiteren Sinne. Überdies besteht ein reger Rechtshilfeverkehr entweder direkt mit den zuständigen Behörden und Amtsstellen im Ausland oder über die ausländischen Vertretungen in der Schweiz. Bezüglich der Ausland-Berner geht das Jugendamt den heimatlichen Vormundschaftsbehörden über die zuständigen eidgenössischen Departemente, viel häufiger aber noch in direktem Kontakt mit den Schweizer Konsulaten an die Hand. Letztere Hilfeleistungen betrafen z. B. 58 im Ausland ausserehelich geborene Berner Bürger, die allein im Berichtsjahr der vormundschaftlichen Aufsichtsbehörde des Heimatkantons gemeldet wurden. Dazu kam noch eine Reihe älterer Fälle, da sich die Bemühungen um die Interessenwahrung oft über

lange Zeit hinziehen. Dasselbe gilt auch für die Wahrung der Interessen unmündiger Kinder im Ausland nach dem Tode von Vater oder Mutter.

Eigentlich wider Erwarten blieb die Zahl der im zweiten Jahr seit Inkrafttreten des neuen Adoptionsrechtes eingereichten *Adoptionsgesuche* fast auf gleicher Höhe wie im Vorjahr, gingen im Berichtsjahr doch wiederum über 600 Gesuche ein. Besonders geschätzt wird offenbar die Möglichkeit, Stiefkinder zu adoptieren und altrechtliche Adoptionen dem neuen Recht zu unterstellen. Die Gesuche konnten ohne grosse Wartezeiten behandelt und speditiv erledigt werden.

Wie vorauszusehen war, ist die Zahl der gemeldeten *Pflegeverhältnisse* im Berichtsjahr wesentlich mehr zurückgegangen als bisher. Dieser Rückgang hängt mit dem neuen Adoptionsrecht zusammen. Dies zeigt sich auch darin, dass die unentgeltlichen Pflegeverhältnisse um fast die gleiche Zahl zurückgegangen sind, während die Zahl der durch Adoption aufgelösten Pflegeverhältnisse gegenüber dem Vorjahr um 204 zugenommen hat.

70 Prozent der Pflegekinder kommen aus unvollständigen Familien; rund 16 Prozent sind ausländischer Herkunft. Die Mehrzahl der Pflegekinderinspektoren hat über keine besonderen Wahrnehmungen auf dem Gebiete des Pflegekinderwesens zu berichten. Einige weisen allerdings darauf hin, dass verhältnismässig viele Pflegekinder dem Erziehungsberater oder Kinderpsychiater angemeldet werden mussten. Ein Pflegekinderinspektor berichtet, dass bei zwölf neu begründeten Pflegeverhältnissen mindestens die Hälfte der Kinder als milieugeschädigt betrachtet werden mussten. Begreiflicherweise seien nicht immer alle Pflegeeltern diesen Schwierigkeiten gewachsen, vor allem dann, wenn sich unvernünftige Eltern störend in das Pflegeverhältnis einmischten. Das kantonale Jugendamt hat schon früher darauf hingewiesen, dass mit der zahlenmässigen Abnahme der Pflegeverhältnisse nicht auch die Probleme kleiner geworden sind. Von seiten der Versorger wird der Ruf nach pädagogisch und psychologisch besonders geeigneten Pflegeeltern für Kinder, die eine Spezialpflege und Erziehung in familiärer Geborgenheit nötig hätten, immer dringender. Mit diesen Fragen und Aufgaben wird sich das kantonale Jugendamt vermehrt zu befassen haben.

Die Elternschulung gewinnt immer mehr Gewicht als Teilgebiet der allgemein als notwendig erachteten und stark geförderten Erwachsenenbildung, der éducation permanente. Namentlich die Adjunktin des Jugendamtes als Geschäftsführerin, aber auch der Vorsteher als Präsident der Kantonalbernischen Arbeitsgemeinschaft für Elternbildung arbeiteten massgeblich an der Gestaltung und an der Durchführung des Ausbildungsprogrammes für Elternkursleiterinnen und -leiter mit. Der Arbeitsausschuss tagte 13 mal. Im Herbst 1974 fand ein mehrtägiger Grundschulungskurs im Schloss Münchenwiler statt, an drei Samstagen trafen sich etwa 70 bis 80 an der Aus- und Weiterbildung interessierte Personen (vor allem jüngere Ehepaare), die seither in Sach- oder regionalen Gruppen die Arbeit weiterführen. Ferner wurden drei seminaristische Kurse in Bern veranstaltet, und schliesslich wurden an verschiedenen Orten Initianten über längere Zeit in Fragen der Elternschulung beraten.

17 Prozent alkoholbedingt

Während die Zahl der Strassenverkehrsunfälle und der Getöteten im vergangenen Jahr erheblich zurückgegangen ist, ist *bei den alkoholbedingten Todesopfern* ein merkbarer Anstieg zu verzeichnen. Die Entwicklung in den letzten Jahren zeigt folgendes Bild:

Verkehrsunfälle mit Todesopfern

Jahr	Gesamtzahl Getötete	davon *alkoholbedingt*
1965	1 304	201 = 15,4 %
1966	1 301	189 = 14,5 %
1967	1 458	200 = 13,7 %
1968	1 442	206 = 14,3 %
1969	1 577	206 = 13,1 %
1970	1 694	230 = 13,6 %
1971	1 773	233 = 13,1 %
1972	1 722	270 = 15,7 %
1973	1 451	209 = 14,4 %
1974	1 360	231 = 17,0 %

SAS

L'Ecole bernoise

Synode de printemps de la section de Delémont

C'est à Courfaivre que les enseignants de la section de Delémont se sont réunis vendredi 21 mars pour leur assemblée synodale. Devant une centaine de collègues ayant fait le déplacement, M. Antoine Comte, président de la section, ouvre l'assemblée en saluant chaque participant et particulièrement M. Maurice Villard, inspecteur des écoles secondaires, et M. Jean-Pierre Ryser, psychologue.

MM. Georges Joset, président de la commission d'école de Courfaivre, Maurice Petermann et Henri Girod, inspecteurs, Paul Simon, Jean Sommer, Roger Schindelholz, Germain Guenin et Mme Sauvain se sont fait excuser pour différents motifs personnels et professionnels.

Après que M. Jean Hoffmeyer, au nom de la municipalité, eut souhaité la bienvenue aux membres présents, le président fit élire deux scrutateurs, soit Mlle Möckli et M. Noirjean.

Procès-verbal. Il a paru dans l'«Ecole bernoise» N° 7. Remarque fut faite que le secrétaire avait omis de rappeler la discussion nourrie qui fut entamée à propos de l'enseignement des mathématiques modernes. Plusieurs remarques générales avaient été formulées quant à leur utilité, et surtout quant à leur finalité.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est accepté à l'unanimité.

Rapport d'activité. En février dernier, Mme Marie-Thérèse Petermann, épouse de notre inspecteur, décédait subitement, puis un peu plus tard M. Paul Montavon, maître doué et estimé de tous ses élèves. Une minute de recueillement fut observée en leur mémoire.

20 décembre: lettre de la SPJ. On envisage d'effectuer un sondage auprès des maîtres et maîtresses du degré inférieur concernant les cours de recyclage obligatoire. Mme Marianne Beuchat fut désignée pour représenter notre section dans le groupe de travail nouvellement formé.

Durant le semestre en cours, plusieurs collègues ont fêté ou fêteront leurs 25 années d'enseignement, à savoir: Mme Marie-Louise Monnerat-Brêchet, maîtresse d'ouvrage à Courfaivre, MM. Marcel Noirjean à Saulcy, Henri Monnerat à Delémont et Edmond Bourquard à Delémont également.

Félicitations et bons vœux furent adressés aussi à Mlle Marguerite Broquet et à M. Ignace Doyon à Delémont pour leur mise à la retraite. Continuant sur sa lancée, le président félicite ses camarades de série et adresse ses vifs remerciements à tous les collègues qui œuvrent dans l'une des nombreuses commissions que compte la section. Il se dit heureux de la confiance et de l'amitié que tous lui ont témoignées en maintes occasions.

Comptes et rapport de vérification. Vincent Brêchet, instituteur à Montsevelier, nous présente les comptes de l'exercice écoulé. Ceux-ci bouclent avec un reliquat actif de 1313 francs et une diminution de fortune de 136 francs provenant principalement du fait que la section a mis à la disposition de la secrétaire des convocations un adressographe. Cette dépense avait été acceptée lors de l'assemblée de Courroux. Vérifiés et trouvés en ordre, les comptes sont acceptés sur proposition de Louis Montavon, vérificateur, avec félicitations au caissier.

Admissions – démission – mutation. Le comité de section a pris acte de la demande d'admission dans notre section de plusieurs nouveaux membres: Mlle Jacqueline Ott de Moutier à Delémont, MM. Jacques Choffat, Jean-Pierre Crevoiserat et Danilo Zöllig (école secondaire à Bassecourt), Gérard Piquerez, professeur à l'Ecole normale à Delémont, et Jean-Frédéric Knörle, instituteur à Soulce.

Par contre, nous avons reçu la démission de Philippe Chételat de Bassecourt qui abandonne l'enseignement.

Elections. Le président arrive au terme de son mandat. M. Laurent Lachat de Glovelier fut appelé à le remplacer au sein du comité qui se constituera lui-même. (Félicitons et remercions Antoine Comte pour les nombreuses années consacrées à la section SEB. Ses activités multiples ne l'ont pas empêché de prendre en charge la présidence de notre société, et c'est avec calme et diligence qu'il a su mener les débats de nos réunions. Qu'il soit vivement remercié pour tout le travail accompli.)

Mme Anne-Marie Lachat-Guélat ayant fait parvenir sa démission de déléguée à l'assemblée cantonale de la SEB, c'est Mlle Marthe Ackermann de Montsevelier qui fut désignée pour lui succéder.

Activités de la SPJ. M. Pierre Ielmi de Bassecourt, président central de la SPJ, nous donne connaissance du travail fourni par son comité.

La SPJ a dû s'occuper des relations avec CIRCE II, principalement en examinant les programmes de cinquième et sixième années en ce qui concerne les mathématiques, le chant et la gymnastique. Une consultation fut tentée auprès du corps enseignant, mais sans succès. Le comité ne sait-il pas s'y prendre? (s'interroge le président). Aussi la SPJ a pensé former une commission chargée d'étudier les problèmes pédagogiques. Chaque synode aura à désigner quatre représentants, deux du degré primaire, deux du degré secondaire. Les représentants se réuniront une fois ou l'autre pour discuter des programmes proposés par CIRCE II. Ainsi, pour la section de Delémont, le soin est laissé au comité de trouver des collègues que ce mandat pourrait intéresser.

Lors de la campagne plébiscitaire précédant le 16 mars, la SPJ eut quelques soucis. Après les attaques de Force démocratique à l'encontre de certains enseignants, le comité s'est vu dans l'obligation de rappeler, par un communiqué de presse, que tous les enseignants sont des citoyens à part entière et qu'ils sont libres de leurs opinions politiques. La SPJ se doit de les défendre, quels qu'ils soient.

Autre souci: que va devenir la Société pédagogique jurassienne après l'éclatement du Jura? Pour l'instant elle restera ce qu'elle est jusqu'au moment de la constitution de l'Etat jurassien. Pour la syndicalisation, des contacts seront entrepris avec la SEB qui est d'accord de nous aider à nous structurer, tout en donnant à M. Paul Simon le temps nécessaire qu'il devra consacrer à cette tâche nouvelle. Dans le nouveau canton, la SPJ englobera aussi bien l'activité syndicale que l'activité pédagogique.

Présentation de l'office d'orientation en matière d'éducation. Dans un exposé clair et précis, M. Ryser nous présente cette nouvelle institution à laquelle peuvent avoir recours aussi bien les parents que les maîtres.

Tout d'abord, M. Ryser nous rappelle qu'un peu partout des psychologues étaient mis en place car, depuis quelques années, on constate une modification de l'attitude de la société vis-à-vis des enfants et vis-à-vis des enseignants. L'école est critiquée, mais parallèlement on devient des éducateurs, sources du savoir. D'ailleurs, ces sources du savoir se diversifient, l'enfant apprend quelque chose par l'école, la télévision, la radio.

La situation de l'enseignant qui s'adresse à une classe est difficile: il aura une attitude valable pour une majorité d'élèves, mais pour les autres... Et c'est principalement pour les autres que le psychologue est là, mais il a besoin de la collaboration du corps enseignant, de la collaboration des parents et bien entendu de celle de l'enfant. Il procédera de la manière suivante:

a) Pour chaque enfant qui lui est signalé, il demandera au maître de lui situer l'élève dans le contexte de sa vie, de son environnement.

b) Un examen psychologique sera entrepris, comprenant notamment

   une entrevue avec les parents;

   une entrevue avec l'enfant, au moyen de tests, mais surtout au moyen de la discussion;

   une entrevue avec l'enseignant pour discuter éventuellement des remèdes;

   dans tous les cas, le psychologue est tenu de garder le secret professionnel.

L'office est gratuit, toutes les prestations étant payées par l'Instruction publique. L'examen est donc gratuit, mais le traitement suivant les résultats de l'examen devra être payé par les parents ou la caisse maladie. Ce service risque d'être surchargé de travail, car il dessert les trois districts du Nord, la ville de Moutier et sa périphérie, soit 85 000 habitants pour un psychologue, alors que le service

médico-psychologique en comprend 38. En ce qui concerne ce dernier nommé, il comprend plusieurs spécialistes: psychologues, orthophonistes, psychothérapeutes. M. Ryser est plutôt un généraliste.

Rapport de la KOLB. Paul Schöni, instituteur à Court, rapporte à ce sujet. Une commission, nommée par la SEB avec mandat de propositions, avait été désignée en son temps. Cette commission vous présente ici les fruits de ses travaux et préconise une durée des études à l'école normale de six ans. Pourquoi? C'est que les membres ont été conscients qu'il fallait améliorer deux choses:

- arriver au niveau de la maturité, mais aussi garder le plus possible l'enseignement des branches artistiques;
- garder le but final de l'école normale: devenir des enseignants.

Chaque section peut faire des propositions qui seront discutées à la SEB: Que désirons-nous?

Pour M. Michel Girardin, le fait que la SEB se préoccupe de présenter des revendications d'ordre qualitatif l'enchante et il remercie les initiateurs. Il lui semble que nous devons accepter le principe de modifications, sans pour autant le lier à un système que l'Etat jurassien mettra sur pied plus tard.

Pour M. Pierre Ielmi: attendez! dit la voix de la sagesse, car la DIP a aussi entrepris une même étude et a pris certaines options fondamentales ratifiées par le Conseil exécutif.

Pour M. Tschoumy, il y a des choses qui ne nous conviennent pas du tout. Comment faire une grande école normale? Il nous faut maintenir les écoles normales, permettre un passage du gymnase à l'université, mais aussi à l'école normale, sensibiliser les jeunes assez tôt et leur permettre un choix du degré d'enseignement.

Après discussion, les collègues de la section de Delémont décident de soutenir le fond du rapport KOLB, mais émettent des réserves quant à l'application des décisions suivant les structures futures de l'Ecole jurassienne.

Droits des enseignants. Information: M. le président donne lecture des lettres échangées entre le comité de section, le comité de la SEB, l'Instruction publique et trois collègues de la section.

Comme il avait été question de M. Braun de Porrentruy, lors du dernier synode, et que M. Maurice Villard, inspecteur des écoles secondaires, était mêlé à cette affaire, ce dernier profite de sa présence à nos assises pour nous apporter les éclaircissements suivants:

«J'estime que la résolution que vous avez votée était un pas de clerc, car vous avez discuté de Porrentruy sans savoir au juste ce qui s'était passé. D'autre part, je trouve déplacé qu'un petit groupe se forme et lutte, alors que vous-mêmes vous formez un syndicat.

»Quant à l'affaire Braun, deux erreurs ont été signalées à l'assemblée. On m'a accusé de ne pas avoir assisté à une leçon donnée par M. Braun. Je lui ai rendu visite au mois de juin, j'ai discuté longuement avec lui. Si j'ai refusé d'aller le voir dans ses classes, c'est parce qu'il m'a dit: «Voici six semaines que j'applique ma méthode; de toute »façon, ce n'est pas après le premier mois que vous »pourrez la juger.»

»Durant toute la campagne de presse qui a suivi cette affaire, aucun collègue ne m'a téléphoné pour savoir de quoi il retournait. Avant de prendre position, il faut se renseigner. Cela m'a écœuré!»

Pour M. Bourquard, le comité de section n'a pas fait tout ce qu'il aurait dû faire pour documenter M. Rychner. Que pouvait faire ce comité, s'il n'a pas été averti, déclare le président. Pouvait-il s'approcher d'un groupement dont il ne connaît même pas les membres? Chacun a le droit de présenter une proposition dans les divers lors d'une assemblée synodale, sans nécessairement aller se confesser avant au comité de section, ajoute M. Ielmi.

Droit d'entrée dans la SEB. M. Georges Steiner présente ce point en disant qu'il essaie de défendre les intérêts de tous les enseignants. Selon les statuts de la société, seuls les membres du corps enseignant bernois diplômés et nommés peuvent faire partie de la société. Il n'est rien dit quant à la sécurité de l'emploi, rien dit quant à l'aide en cas de non-élection. C'est principalement dans ces deux cas que la société serait utile, c'est pourquoi il faudrait faire figurer dans cette ligne «les futurs brevetés et les brevetés sans place».

Il nous est rappelé que la SEB ne peut intervenir lors de l'élection d'enseignants, la commune étant libre et souveraine.

On nous rapporte d'autre part qu'à Neuchâtel, des mesures draconiennes sont prises en face de certains enseignants.

Finalement on ne s'arrêtera pas à un texte précis, mais la discussion s'étendra sur la forme.

Décision fut prise de donner mandat au comité de section de charger le Comité cantonal SEB de modifier les statuts en ce qui concerne l'appartenance à la société.

Garantie de liberté d'opinion. La discussion concerne principalement les menaces clamées lors de la campagne préplébiscitaire. Si quelqu'un possède des renseignements contrôlables et est au courant d'abus manifestes vis-à-vis d'un collègue, il est prié d'en informer au plus vite le comité de section.

Divers et imprévus. Personne ne demandant la parole, le président, M. Antoine Comte, maître secondaire à Bassecourt, peut clore les débats, avant d'inviter chacun à visiter le nouveau complexe scolaire de Courfaivre ainsi que l'église de la localité. Puis les autorités locales remercient les enseignants d'avoir choisi leur commune pour y tenir leurs assises et offrent à chacun l'apéritif. C'est par un souper en commun que se termine cette longue journée de réflexion.

Le président: *Antoine Comte*
Le secrétaire: *Gervais Humair*

Compte rendu de l'Assemblée des délégués de la SEB

du 23 avril 1975 à l'Hôtel de Ville de Berne

La présidence de l'Assemblée des délégués incombait cette année au Dr *H. R. Neuenschwander* de Berne. En effet, le président en charge, Fritz Gerber de Zweisimmen, n'avait pas pu participer à la séance de préparation de l'assemblée, retenu qu'il était chez lui à la suite d'un accident.

Le Dr Neuenschwander salue en ces termes les nombreux délégués et invités du jour (parmi eux on relève la présence des conseillers nationaux Emil Schaffer, Arthur Villard et Otto Zwygart, Urs Kramer de la DIP, les collègues Hans Bäbler, le Dr Léonhart Jost et Théophil Richner de la Société suisse des enseignants, ainsi que

l'ancien rédacteur de la partie française de l'«Ecole bernoise», le Dr René Baumgartner, et l'ancien président de l'Assemblée des délégués, le Dr Paul Pflugshaupt):

«Notre époque est caractérisée par des tensions et des difficultés croissantes, tant sur le plan mondial que sur le plan intérieur suisse. Le canton de Berne et son corps enseignant n'échappent pas à ces influences. Inutile donc d'esquisser pour vous ces problèmes comme il ne paraît pas non plus indiqué de les élucider dans le détail. Il nous faut emprunter un chemin étroit entre la foi un peu facile au progrès et la résignation passive. Nous devons reconnaître les signes du temps et poursuivre notre travail tranquillement et consciencieusement. Pour la prochaine période, j'aimerais formuler deux vœux concernant le travail de la Société dans la perspective d'un climat qui se durcit. J'emprunte tout d'abord au conseiller fédéral Brugger la pensée suivante: «Nous devrions à nouveau mieux voir et mieux considérer ce qui est apte à nous unir.» Je souhaite ensuite que, du côté des autorités, nous soyons considérés sans réserve comme un partenaire de négociations valable et que nous soyons traités en conséquence. Il n'est pas toujours facile aux responsables de la SEB de se faire les interprètes de nos vœux auprès des autorités. Je les remercie à cette occasion pour la manière dont ils représentent notre cause.

»Nous devrions nous attendre à ce que les arguments et les propositions de la Société, dans laquelle pratiquement tout le corps enseignant bernois est organisé, aient un poids correspondant. Réciproquement les autorités devraient s'attendre à ce que nos opinions soient justifiées et examinées avec soin en ne perdant jamais de vue l'ensemble du problème. Pour cela, il nous faut du temps. Nous devons avoir l'occasion de nous exprimer avant que des décisions préliminaires importantes ne soient prises. Nous avons besoin de la collaboration d'un grand nombre de collègues. Mais avant tout, il s'agit pour les membres de notre Société d'être disposés à faire part d'une certaine compréhension si tous leurs vœux ne peuvent être réalisés et si nous sommes contraints à établir un ordre de priorité.

»Ainsi mon second vœu aujourd'hui est que le corps enseignant bernois, faisant preuve d'un esprit de collégialité et de solidarité, empoigne avec résolution les problèmes qui se poseront aux enseignants, et notamment ceux de la formation du corps enseignant primaire et ceux relatifs aux problèmes des structures de la Société.

»Une fois l'opinion objectivement et sérieusement formée, nous avons besoin, à côté d'une certaine compréhension pour l'individualisme, de fermeté et de décision pour répartir avec justesse les intérêts privés et collectifs et pour les examiner dans leur ensemble. C'est dans ce même esprit que je vous demande aujourd'hui de collaborer à la conduite de cette assemblée.»

Les membres actifs (12) de la SEB ainsi que les retraités (78) décédés au cours de l'année sont honorés par une minute de silence (la liste des personnes décédées a paru dans l'«Ecole bernoise» No 19 du 16 mai 1975). On peut alors passer à l'ordre du jour de l'assemblée.

Les collègues *P. Javet, Berne, U. Gerber, Berthoud, et Th. Zürrer, Aarberg,* sont désignés comme *scrutateurs. L. Bachmann, Bienne,* et *E. Kramer, Oberburg,* se chargent de la traduction d'éventuelles propositions de membres de l'assemblée tandis que la traduction simultanée est assurée, comme à l'accoutumée, par Mlle *Kästli et* Mme *Neuenschwander.*

Nombre de délégués *ayant le droit de vote:* 143.

Personne ne demande une modification de l'ordre du jour.

Les *divers rapports annuels* sont ensuite acceptés tacitement, à l'exception d'un qui donne lieu à une remarque d'un délégué (rapport du Comité cantonal, du rédacteur de l'«Ecole bernoise» et du rédacteur de la «Schulpraxis», des commissions pédagogiques, du secrétariat aux cours, de la commission des enseignants primaires, de la commission du home pour étudiants, de la commission des logements pour retraités ainsi que du comité d'aide à Nyafarou). A propos du rapport du Comité cantonal, P. Kopp, Berne, motive les raisons qu'il a de ne pas accepter ce rapport: il approuve certes toutes les mesures prévues en cas de non-réélection injustifiée; il estime cependant que la SEB a mal agi dans l'affaire du Wankdorf en excluant non seulement les briseuses de boycottage mais également le directeur de l'école en question.

H. Riesen apporte ensuite les remarques suivantes au rapport du secrétariat aux cours:

«La formation des maîtres comme d'ailleurs leur perfectionnement sont engagés dans un processus de changement; le rapport de la KOLB en indique les tendances. Si nous examinons les développements des 5 à 10 dernières années, nous constatons toute une série de propositions, d'études et de modèles tendant à structurer et à institutionnaliser le perfectionnement du corps enseignant. J'aimerais attirer l'attention sur quelques développements qui devraient être suivis avec une vigilance particulière par le corps enseignant. La question la plus pressante devrait être de savoir de quelle manière et dans quel but ces structurations et ces institutionnalisations seront au besoin entreprises, car – nous devons de plus en plus en être conscients – les dispositions concernant le perfectionnement du corps enseignant touchent directement notre statut.

»Le perfectionnement général et professionnel dans le sens d'une éducation permanente est un postulat non combattu de notre temps; c'est également un postulat du corps enseignant et de notre organisation professionnelle. Cependant cette exigence pourrait n'être qu'un prétexte agréable à imposer des mesures en matière de politique de formation conformes surtout aux vœux de l'administration, exigence dont on pourrait se servir abusivement.

»Tel serait bien le cas, si, par exemple, au moyen de ce perfectionnement, on voulait réaliser des réformes et satisfaire un désir de coordination, les unes et l'autre d'importance superficielle, imposer l'aiguillage sur voie à sens unique pour les problèmes curriculaires ou encore rattraper des tâches non remplies afférentes à la formation de base.

»Q'on me comprenne bien: réforme, coordination, curriculum, formation de base complétée, tout cela occupe une place de choix dans le perfectionnnement.

»Cependant il existe une différence appréciable entre le fait de savoir si le perfectionnement – globalement parlant – doit servir les décisions en matière de science et de politique de formation (encore faudrait-il alors examiner quelles nuances scientifiques et politiques postulent les buts visés) ou si, au contraire, le perfectionnement constitue un service *pour* le maître. Autrement dit: il s'agit de savoir si le perfectionnement est considéré comme une activité du maître fondée sur ses propres besoins et ceux de l'école, de l'enfant et de la société ou bien si le maître doit *subir* le perfectionnement. Le

perfectionnement constitue-t-il une activité que l'on exerce *avec* le maître ou bien est-ce quelque chose que le maître accomplit lui-même? Il est vrai que le perfectionnement peut se réaliser judicieusement d'une manière collective mais c'est uniquement le processus de formation qui s'accomplit de façon individuelle qui est décisif. Il sera difficile d'éviter des structurations et des institutionnalisations dans le processus de perfectionnement; elles sont même – pour autant qu'elles s'accomplissent avec mesure – indispensables. Pourtant c'est à nous qu'il appartient de veiller à ce que ces structurations n'entraînent pas un nivellement des plans d'études et des particularités pédago-didactiques et aussi à ce que l'institutionnalisation, pour sa part, n'exerce pas sur les individualisations des effets généralisateurs.

»Aussi notre action doit-elle être animée d'une grande constance et ce, non seulement dans le cadre de l'organisation de ce perfectionnement, mais encore pour soutenir l'intérêt même qu'il présente; il faut notre engagement, la volonté d'y participer activement, d'y engager notre responsabilité comme cela devrait aller de soi au sein d'une structure étatique, sociale et scolaire d'esprit démocratique.

»Platon a dit que la démocratie vivait grâce à la raison de ceux qui sont «dans le bas»; or, dans l'intérêt du perfectionnement, nous sommes devenus, ces dernières années, «ceux du bas». Soyons donc raisonnables.»

L'assemblée *approuve ensuite sans opposition les comptes annuels* (Caisse centrale, Fonds de secours, Caisse de remplacement du corps enseignant primaire, immeuble de la Brunngasse, maison des retraités, home pour étudiants et secrétariat aux cours). Ces comptes ont paru dans l'«Ecole bernoise» N° 15/16 du 4 avril 1975.

Programme d'activité du Comité cantonal

Commentant le programme d'activité, *H. Perren*, président du Comité cantonal, s'adresse en ces termes à l'assemblée:

«Le programme d'activité du Comité cantonal se façonne au fur et à mesure du développement des affaires courantes de la Société. Pour les mois à venir, le travail principal sera certainement consacré au problème de *l'amélioration de la formation des enseignants*. Le rapport qu'on nous promet depuis un certain temps «Formation des maîtres de demain» sera soumis à la consultation de la SEB cette année encore. Il contient, selon les informations qui nous sont parvenues, plusieurs centaines de pages. A partir de l'automne, la SEB sera représentée dans le groupe de travail de la DIP par 4 personnes sur un total de 9; nos représentants collaboreront à la discussion approfondie du travail des deux spécialistes chargés du projet. Dans une année environ la DIP présentera vraisemblablement son modèle d'une formation prolongée et améliorée des enseignants primaires.

»Il y a lieu également de retenir l'idée d'une *année de formation complémentaire bénévole*. Les études à ce sujet se poursuivent au niveau de la DIP. Nos propositions ainsi que nos suggestions ont été portées à la connaissance de la DIP. Auparavant nous avions pu constater qu'un projet d'arrêté du Conseil exécutif concernant l'amélioration de la formation de base du corps enseignant primaire existait.

»Lors d'une éventuelle pléthore d'enseignants, l'année de formation complémentaire bénévole serait, pour les maîtres en fonction, une possibilité enrichissante de «faire le plein».

»Le CC continuera de s'informer du problème de la *pénurie et de la pléthore* d'enseignants et cela en collaboration avec la Société suisse des enseignants. Les chiffres dont nous disposons actuellement ne sont pas encore alarmants et il est probable que la pléthore dont nous ressentons les premiers effets sera réduite après les mises au concours du 1er octobre.

»Du côté des affaires internes de la Société, c'est certainement le problème de la structure de la SEB qui a préoccupé à plusieurs reprises le CC. Il s'agit de clarifier avec soin toutes ces questions qui concernent des intérêts très différents. Il faut tenir compte des majorités et des minorités. Le but à atteindre devrait être évident à toutes les personnes présentes à l'assemblée d'aujourd'hui. Cela signifie «collaboration étroite entre les différents degrés et non éclatement».

»Il va de soi qu'il sera également de notre devoir d'aider nos collègues du *Jura* dans la situation difficile qui se dessine maintenant. Un contact cordial est assuré avec la SPJ grâce au secrétaire-adjoint P. Simon.

»*Traitements:* Lors d'une première entrevue à la DIP, nous avons présenté un premier lot de problèmes sorti du catalogue «Où le bât blesse-t-il?». Dans le courant de l'année, d'autres inégalités résultant de l'application de la loi sur les traitements devront encore être discutées. Un travail de détail de longue haleine attend aussi bien les responsables de la Société que les autorités. Dans nos relations avec les membres des autorités, notre attitude restera claire et déterminée, dénuée cependant d'esprit polémique. Même si les points de vue sont divergents, il s'agit de rester disposés à collaborer.»

Le président de la Commission pédagogique (pour la partie de langue allemande) *O. Wullschläger* de Münsingen annonce, à propos du *programme d'activité* de sa commission, qu'un effort de réflexion sera entrepris au sujet du problème de l'enseignement commun à plusieurs branches. Les membres de la Commission pédagogique s'occuperont également de la question de l'appréciation du travail de l'élève ainsi que des problèmes de passage à l'école secondaire. Des propositions et des informations viendront certainement s'ajouter de l'extérieur à ces projets et contribueront ainsi à ce qu'on ne passe pas à côté de la réalité et de l'actualité.

M. Baumberger, président de la Commission des enseignants primaires, déclare ensuite en complément au programme d'activité de sa commission qu'il ne lui est pas possible de déterminer librement le travail à entreprendre. Il s'agit de représenter d'une façon efficace les intérêts de l'école primaire. On s'occupera avant tout des 3 sujets suivants:

- Programme de travail tel qu'il avait été présenté en 1974.
- Formation des enseignants primaires.
- Problèmes de structures des organisations d'enseignants.

En outre une quantité importante d'affaires courantes sont prévues à l'ordre du jour des différentes séances. Le président Baumberger remercie d'ores et déjà les membres pour toute collaboration éventuelle.

Budget pour l'année 1975

M. Rychner, secrétaire central, apporte les précisions suivantes concernant le budget 1975. Il indique tout d'abord que les cotisations à la Caisse de compensation du traitement (auparavant Caisse de remplacement du corps enseignant bernois) sont fixées, d'après le nouveau règlement en vigueur, par la Commission de surveillance; l'Assemblée des délégués ne peut qu'en prendre connaissance. (Pour l'année courante, la cotisation se monte à 24 francs.)

Le budget indique un déficit de 5800 francs; le montant de 96 francs de la Caisse centrale comprend une part de 1 fr. 50 (augmentation de 0 fr. 50) qui sera redonnée aux différentes associations.

Structure des organisations d'enseignants

Ce point de l'ordre du jour était considéré comme le plus important et il pouvait donner lieu à différents votes. Il put cependant être traité d'une manière relativement simple.

C'est un fait connu que la SEB groupe en son sein un grand nombre d'organisations d'enseignants. En tant que plus grand groupe de cette organisation, le corps enseignant primaire se sent désavantagé. Pour cette raison ses représentants avaient fait parvenir au Comité cantonal à l'intention de l'Assemblée des délégués la proposition suivante en date du 7 mars 1975:

«1. *Le Règlement N° 12 doit être reconduit provisoirement.*

Motifs: La grande majorité des enseignants primaires n'est pas pour une entrée en vigueur définitive. L'efficacité des organisations d'enseignants primaires existantes n'est pas prouvée. Jusqu'à présent, l'organisation des enseignants primaires n'a pas réussi à empêcher que l'école primaire continue à être, pour des points essentiels, désavantagée ou subisse de nouveaux inconvénients. La SEB n'a pas, jusqu'à maintenant, rempli le mandat qu'elle avait d'étudier une nouvelle structure de l'organisation des enseignants.

»2. *Le CC/SEB a le devoir de présenter, dans un délai d'une année, des propositions de changements de structures ayant pour but de rendre plus efficace la conduite des affaires de la Société.*

Motifs: Les associations affiliées ont repoussé une intégration dans la SEB. Ces dernières années, les autorités n'ont pas pris au sérieux la SEB, dans des questions importantes. Les membres du CC, élus selon le système actuel, ne sont pas préparés à leur tâche et ne sont responsables devant personne. La SEB doit entreprendre quelque chose en vue de pallier ce manque d'efficacité et en vue de dissiper le malaise qui se répand parmi ses membres.»

M. Bürki, président du Comité directeur, communique alors que dans sa séance du 11 mars 1975, le Comité directeur a décidé de rejeter la proposition de la Commission des enseignants primaires telle qu'elle est formulée plus haut et de la remplacer par le libellé suivant:

«Le CC est chargé de faire élaborer, par une commission, des propositions en vue de savoir comment on pourrait mieux tenir compte, dans l'activité de la SEB et des associations affiliées, de ce que les différents degrés et groupements spécialisés ont de commun en tant qu'enseignants et comment une intégration des organisations d'enseignants pourrait être réalisée dans le cadre de la SEB. Le CC doit, dans un délai raisonnable, présenter, à l'intention de l'Assemblée des délégués, un rapport et des propositions.»

Le Comité directeur rejette les motifs invoqués dans la lettre de la Commission des enseignants primaires du 7 mars 1975 et émet les considérations suivantes:

«Par expérience, on peut affirmer que la préparation sérieuse d'une nouvelle structuration nécessiterait un temps assez long: dans un délai d'une année il ne serait guère possible d'élaborer des propositions sérieuses et de les discuter à fond avec les groupements intéressés. La proposition du CC est réaliste; elle s'adresse à l'esprit de conciliation de tous les membres concernés; elle ne contraint ni ne majorise personne. Cela nous paraît la manière la plus sûre pour prévenir une scission menaçante, qui aurait des conséquences fatales pour la SEB.»

M. Bürki fait remarquer ensuite que la SEB est une organisation composite et compliquée. Il s'est toujours révélé difficile de rapporter au même dénominateur toutes les revendications des différents groupes d'enseignants. A une époque où la situation des maîtres était plus tendue, il était relativement facile de trouver un compromis. On était plus volontiers disposé à renoncer à des demandes exagérées et à représenter avec un maximum de poids les intérêts communs vis-à-vis de l'extérieur. Aujourd'hui il s'avère toujours plus difficile de rencontrer un esprit de conciliation car la bonne volonté fait souvent défaut. De bien des côtés on parle de divorce et le corps enseignant bernois risque d'offrir une image de division. La SEB gagnerait certainement à avoir une attitude unie et ferme. Malheureusement elle n'agit point dans ce sens. Cette particularité n'est pas à attribuer à la direction de la Société mais à l'attitude intransigeante de certains groupes qui empêchent la SEB d'agir avec décision. L'efficacité de la SEB vis-à-vis des autorités ne dépend pas d'un manque de structuration de la SEB mais de l'attitude de certains qui devraient collaborer à la solution d'un problème.

M. Bürki conclut son intervention en ces termes:

«Chers collègues, personne ne conteste que la structure actuelle de la SEB ne doit pas être remise en question, qu'elle ne nécessite pas une révision et qu'elle ne doit pas s'adapter aux données d'aujourd'hui. Au cas où vous le décideriez, le Comité cantonal est prêt à accepter un mandat pour une réforme de la structure de la SEB. Un travail préliminaire a déjà été accompli dans ce sens et le Comité cantonal a également formulé un mandat de travail à l'intention d'un groupe d'études. Il n'attend plus que les nominations que doivent lui faire parvenir la CEP, la SBMEM et la SMG.

»Ne nous faisons cependant aucune illusion: une nouvelle structuration de la SEB ne va pas régler d'elle-même les autres problèmes.

»L'efficacité de la SEB, aujourd'hui comme demain, dépendra toujours de la bonne volonté qu'apporteront les représentants des différents degrés à se comprendre, à collaborer, à abandonner l'égoïsme de groupe en faveur des intérêts communs de l'ensemble des membres. C'est précisément là que quelque chose ne va pas aujourd'hui.

»Pour un tel travail, dans lequel les responsabilités ne manquent pas, il s'agit de trouver des collègues réfléchis et empreints de sang-froid. Ils doivent être disposés à assu-

mer des responsabilités dans les organisations des degrés d'enseignants. Ce doit être des collègues faisant preuve de courage civique, osant consentir des compromis et les présenter à ceux qu'ils représentent.

»Il n'y a aucune honte à changer d'opinion quand on est convaincu de la valeur de l'opinion d'autrui.

»Un groupement d'enseignants et par conséquent l'ensemble de la SEB est très mal servi à la longue par un président qui se complaît à jouer le rôle de l'homme irréductible et qui, pendant des années, ne change pas un iota à ses opinions bien arrêtées et à ses idées fixes, rendant ainsi impossible toute entente.

»D'un autre côté, tel groupement d'enseignants est également mal servi à la longue par un président qui joue le rôle du héros populaire acclamé, avouant verbalement sa disposition à collaborer avec les autres, exigeant l'intégration de tous les enseignants dans la SEB, renforçant par des allusions piquantes et constantes, des prises de positions écrites provocantes et des critiques subjectives la scission du corps enseignant bernois et amenant finalement la ruine de son organisation.»

M. Baumberger, président de la Commission des enseignants primaires, prend la parole pour déclarer que, par une modification des statuts, il s'agit uniquement de donner au corps enseignant primaire la possibilité d'être consulté à l'intérieur de la SEB et de pouvoir représenter ainsi les intérêts du corps enseignant primaire. Ces intérêts ne devraient pas être sacrifiés si d'autres partenaires (SBMEM) ne sont pas prêts à rechercher un compromis. La direction de la SEB devrait élaborer un modèle d'organisation future des enseignants intégrée. L'actuel règlement (Nº 12) est satisfaisant, pourtant ce n'est qu'une «mesure en l'air» tant qu'il n'est pas véritablement ancré dans les statuts. Il s'agit maintenant de mettre en pratique les décisions de l'Assemblée des délégués de 1972. A l'exception des enseignants primaires, tous les autres groupes d'enseignants ont leur propre organisation. Avec une telle structure les enseignants primaires auraient ainsi des droits bien précisés. Nous exigeons le droit d'habiter dans une maison qui fut jadis notre propre maison. Si nous demandons un changement adéquat des statuts dans un délai d'une année, c'est avant tout pour qu'il ne se passe pas de nouveau 3 ans jusqu'à la réalisation de cette exigence.

A la suite de l'intervention Baumberger, l'assemblée décide par un *premier vote unanime de laisser en vigueur le règlement Nº 12.*

Le président cantonal *Perren* se sent alors obligé de communiquer qu'il est impossible, dans un délai d'une année, de présenter des propositions de changements de structures fondamentaux. Une enquête réalisée auprès des associations affiliées a clairement démontré que personne n'était disposé à se transformer en un simple groupe de travail au sein d'une société unifiée «intégrée». Avec le règlement sur l'organisation des enseignants primaires, un modèle avait été mis sur pied qui devait encourager les autres groupes à collaborer. On vient en plus de décider le principe de la mise sur pied d'une commission paritaire qui devra élaborer des propositions en vue d'une intégration plus poussée. Hier encore, à l'occasion d'une de nos rencontres périodiques, la DIP nous a confirmé que, pour elle, la SEB demeurait le principal interlocuteur et que, selon une pratique bien rôdée depuis des années, elle n'entrerait en pourparlers avec d'autres associations qu'exceptionnellement. C'est sur ce point que certains collègues se font encore de fausses conceptions, devait encore déclarer H. Perren.

Pour *M. Rychner*, secrétaire central, l'idée lui est venue pendant les débats que la commission primaire entendait certainement par «révision des structures» une meilleure «intégration» du Règlement Nº 12 dans les statuts. Par «problèmes de structures», le Comité directeur et le Comité cantonal n'ont compris jusqu'à maintenant que l'intégration de l'ensemble du corps enseignant, soit une révision totale des statuts. Selon le vœu exprimé par M. Baumberger, il ne s'agit donc, pour la Commission des enseignants primaires, que de nommer l'organisation des enseignants primaires dans quelques articles des statuts et non plus seulement dans le règlement. Cela pourrait se faire, toute proportion gardée, assez facilement et assez rapidement. La prolongation du provisoire signifie seulement qu'elle est faite en attendant son inclusion dans les statuts. Jusqu'à présent cela n'a jamais été exprimé assez clairement. Cependant il n'est pas possible de réaliser en une année la dissolution des associations affiliées autonomes et de les intégrer dans la SEB. S'il ne s'agit cependant que d'échafauder un projet de modèle d'une éventuelle intégration qui n'ait encore aucun caractère d'obligation, cela peut être prévu en une année. Comme *première mesure*, il y a lieu d'intégrer dans les articles correspondants des statuts l'organisation des enseignants primaires. Ensuite on peut envisager des modèles pour une intégration des sociétés d'enseignants et ceci à titre de base de discussion.

M. Baumberger reprend la parole pour affirmer que le but de l'intégration est devenu depuis longtemps caduc avec le refus des différents groupes. Maintenant il ne s'agit plus que d'énoncer clairement dans les statuts SEB les droits du corps enseignant primaire de telle sorte qu'ils aient un caractère d'obligation. Le président de la Commission des enseignants primaires cite ensuite quelques extraits du règlement Nº 12:

«§ 2. Le groupement primaire défend dans le cadre de la SEB les intérêts particuliers de l'école primaire, y compris ses enseignants.»

«§ 10. Elle (la Commission primaire) a le droit de soumettre des propositions aux organes de la SEB. Elle élabore, à l'intention du Comité cantonal SEB, la prise de position du corps enseignant primaire.»

Pour Baumberger, une telle formulation suffit. On devrait cependant assurer dans les statuts les droits des organes dirigeants des maîtres primaires de telle sorte que ces organes puissent, à l'intérieur de la Société des enseignants, remplir leur mandat de la même manière que les organes des associations affiliées autonomes. Avant de prendre des décisions importantes qui concernent l'école primaire et ses enseignants, la SEB doit entendre l'avis de l'organisation des enseignants primaires.

Après les précisions données sur sa portée précise, *la deuxième proposition de l'Organisation des enseignants primaires est acceptée par 82 voix contre 33.*

Ainsi le Comité cantonal reçoit comme première mission, celle d'intégrer dans les statuts l'Organisation des enseignants primaires instituée jusqu'à présent à titre d'essai. Des bases de discussion (des modèles) ayant trait au problème de l'intégration des groupements affiliés seront ensuite proposés à l'Assemblée des délégués 1976.

Amélioration de la formation des enseignants

Le président cantonal *Perren* informe tout d'abord l'assemblée des principales étapes chronologiques de l'affaire (une information complète a paru dans l'«Ecole bernoise» N° 21 du 30 mai 1975). Le président Perren ajoute encore:

«La solution la plus simple serait de choisir, au terme d'un vote, l'un des trois modèles de la KOLB. On s'en tiendrait fermement à ce modèle et on prendrait part à la discussion, assurés d'être en position de force grâce au nombre important de membres ayant pris part au vote. Finalement notre modèle serait comparé à celui de la DIP, les deux avec leurs avantages et leurs inconvénients. Je pourrais très bien me représenter que notre modèle soit assez proche des conceptions idéales qu'on se fait d'une formation moderne des enseignants. Les conditions à partir desquelles se formera le modèle de la DIP laissent apparaître qu'il tiendra compte des réalités du canton de Berne.

»Quel serait alors le résultat d'une confrontation entre, d'une part le modèle de la DIP, et d'autre part, le modèle de la SEB? Les citoyens pourraient très bien raisonner de la façon suivante: «Si les enseignants sont contre le modèle proposé par la DIP, pourquoi devons-nous nous prononcer par une votation?» La votation passée, on en arriverait au même résultat, c'est-à-dire au maintien de la situation actuelle. Rappelez-vous donc la votation sur la coordination, à propos de laquelle on a prétendu que ce sont les enseignants qui ont provoqué la ruine du projet. Personne parmi vous ne pourra dire, en considérant ce qu'on attend et ce qu'on exige de son travail à l'école, qu'une amélioration de la formation des enseignants primaires doit être rejetée.

»Les dirigeants de la SEB ont prévu de juger le projet de la DIP en le comparant aux idées contenues dans le rapport de la KOLB et en tenant également compte des principes qui obtiendront le consentement de la majorité des délégués dans le vote d'aujourd'hui. Ce sont avant tout des lignes directrices qui peuvent se réaliser d'une façon différente et pour lesquelles, selon les circonstances, plus d'un modèle peut se justifier. La signification du rapport de la KOLB réside dans le fait qu'il nous a introduits dans la problématique et qu'il nous a sensibilisés à la question de la formation des enseignants. Il nous prépare en outre à la lecture du rapport «Formation des maîtres de demain» et, grâce à ce document, nous aide à juger le modèle de la DIP.

»Les votes d'aujourd'hui doivent donner à la SEB et à ses représentants dans le groupe de travail une certaine latitude dans les débats et le travail de telle sorte qu'une collaboration soit possible. Le résultat ne sera peut-être pas un modèle idéal, mais une solution qui permettra un passage futur à un modèle final, si on peut employer cette expression. Si avec un tel modèle on réussit à améliorer la formation des enseignants primaires, si le modèle correspond dans ses traits fondamentaux aux lignes directrices telles que nous les concevons, si on peut définir ce modèle comme étant une solution transitoire qui contienne en elle-même des possibilités de développements, alors nous pouvons lui accorder notre approbation.

»L'ordre du jour mentionne en plus l'éventuelle convocation d'une assemblée générale. De quoi s'agit-il en réalité?

»Il se pourrait que le projet élaboré de concert par la DIP et la SEB ne recueille pas assez de considération par un groupement quelconque et qu'il ne trouve officiellement que des adversaires. C'est à ce moment-là que la puissante démonstration d'un congrès des enseignants devrait affirmer notre désir d'obtenir une amélioration de la formation des enseignants. Le CC se réserve d'appeler au besoin les enseignants à une telle démonstration. Vous pouvez ainsi estimer quelle signification le CC entend attribuer à cette affaire.»

Les délégués ont en mains une liste complète de questions en rapport avec une révision de la formation des enseignants primaires. L'assemblée donne tout d'abord son accord pour l'organisation d'un vote consultatif. Les questions posées aux délégués ainsi que les résultats du vote ont été publiés dans le N° 21 du 30 mai 1975 de «l'Ecole bernoise».

*

Les propositions pour la *nomination d'une commission de recours à la Caisse de compensation du traitement* sont ensuite approuvées à une très large majorité de même que l'intégration à titre d'essai de la «Schulpraxis» dans la «Schweizerische Lehrerzeitung» (cette proposition rencontre cependant quelques oppositions). Le Dr *Hans Frey* de Langenthal avait auparavant développé la proposition du Comité cantonal en ces termes:

1. En 1976 et 1977, la «Schulpraxis» sera combinée, à titre d'essai, avec la SLZ (6 à 8 numéros – double titre).

2. Le CC réglera par contrat avec l'ASE (SLV) les détails. Les conditions suivantes doivent être observées:

2.1. Le contenu des brochures est, comme par le passé, de la compétence de la Commission de rédaction SEB et du rédacteur de la «Schulpraxis». On met à leur disposition au moins autant de place qu'ils n'en disposaient auparavant avec les 288 pages de la «Schulpraxis».

2.2. Les rédacteurs de la «Schulpraxis» et de la SLZ s'entendent pour la date de parution, la mise en page, l'illustration et d'éventuels compléments rédactionnels à apporter à la brochure.

2.3. La SEB alloue pour les brochures un montant qui correspond au nombre de pages exigé par elle. Ce montant doit correspondre au total des frais nets de l'ancienne formule de parution de la «Schulpraxis». La SEB rémunère directement le rédacteur comme auparavant.

2.4. Les numéros correspondants de la SLZ seront imprimés dans l'imprimerie de la «Schulpraxis» (abstraction faite de la couverture et des annonces) et de là seront envoyés aux abonnés bernois.

3. Lors de l'Assemblée ordinaire des délégués SEB 1977, on décidera si l'essai doit cesser pour le 1er janvier 1978, s'il doit être prolongé ou remplacé par une réglementation définitive et si oui, sous quelles conditions.

*

Dans les *divers*, le Dr *von Felten*, conseiller en matière d'éducation à Bienne, profite de l'occasion pour informer les délégués sur la planification des établissements de formation pour les maîtres de pédagogie curative à Berne. Plus de la moitié de tous les enfants handicapés du canton de Berne n'ont pas de maître possédant une formation pédagogique spéciale appropriée. On prévoit de créer à l'Université de Berne au moins 80 places d'études (au maximum 200). Cette nouvelle organisation

devrait être en mesure de procurer au corps enseignant concerné des écoles et classes spéciales une formation professionnelle solide, la compétence scientifique requise et la compréhension humaine nécessaire. Il va sans dire qu'une relation constante avec la pratique (parents, enseignants, SEB) est une condition première de cette formation.

Un délégué propose ensuite de convoquer l'*Assemblée des délégués* une à deux semaines *plus tard*. Un sondage express auprès des délégués montre que 36 d'entre eux ont éprouvé des difficultés à se libérer pour l'assemblée de ce jour. Le Comité directeur examinera ce vœu d'entente avec le bureau de l'Assemblée des délégués. Il est un peu plus de midi quand le vice-président, le Dr Neuenschwander, peut clôre les débats et inviter les délégués à prendre part à un repas commun au Casino. Il remercie chacun pour la bonne tenue des débats et adresse également ses remerciements à tous ceux et à toutes celles qui ont, dans le courant de l'année, travaillé et œuvré au sein de la SEB.

Texte original: *H. Adam*
Adaptation française: *P. Simon*
et *A. Broggi* (intervention de H. Riesen)

Mitteilungen des Sekretariates

Zur Entlastung des Sekretariats wurden zwei Telefonstunden im Tag festgelegt (11–12 und 16–17 Uhr). Noch besser wäre es, die Fragen (knapp, präzis) schriftlich einzureichen. Rasche Antwort zugesichert.

Leitender Ausschuss BLV

Communications du Secrétariat

Pour décharger le Secrétariat, nous nous voyons dans l'obligation de demander à nos sociétaires de concentrer leurs appels sur une heure le matin (11–12 heures) et l'après-midi (16–17 heures). Mieux vaudrait-il adresser des demandes écrites, concises et précises au Secrétariat qui répondra, si possible, par retour du courrier.

Le Comité directeur SEB

Fremde Zusendungen an unsere Leser

Der BLV gestattet bekanntlich, dass gegen Entschädigung dem Berner Schulblatt vereinsfremdes Informations- oder Propagandamaterial beigelegt oder mittels Adressen des BSB direkt an unsere Mitglieder geschickt wird. Die Leitung des BLV übernimmt für Form oder Inhalt solcher Drucksachen keine Verantwortung und überlässt die Beurteilung unseren Mitgliedern.

Der Leitende Ausschuss

Envois à nos lecteurs, provenant de tiers

Comme nos sociétaires savent, la SEB permet - contre rémunération - que des tiers leur fassent parvenir du matériel d'information ou de propagande, soit comme annexe à l'«Ecole bernoise», soit au moyen du jeu d'adresses de l'imprimerie. Les organes dirigeants de la SEB déclinent toute responsabilité quant à la forme ou au contenu de tels imprimés et en laissent l'appréciation à nos sociétaires.

Le Comité directeur

Urlaubswunsch? Achtung!

Urlaubsgesuche, die nicht auf Krankheit oder obligatorischem Militärdienst beruhen, führen immer wieder zu Enttäuschungen. Wie kann man sich diese ersparen? Man beachte Folgendes:

1. Vorderhand besteht im bernischen Schuldienst *kein durchsetzbares Recht auf Urlaub.*

2. Für kürzere Dispensation ist die Schulkommission zuständig, für längere die Erziehungsdirektion (auf Antrag der Schulkommission und des Inspektors.) Grenze: ca. 2 Schulwochen.

3. Die ausfallenden Stunden müssen kompensiert oder durch eine(n) geeignete(n) Vertreter(in) gehalten werden. *Grundsätzlich wird die Besoldung des Beurlaubten sistiert;* ausnahmsweise (selten!) gestatten ihm die Erziehungsdirektion und die Finanzdirektion, die Besoldung weiter zu beziehen, meistens unter Abzug der Vergütung an den Vertreter gemäss offiziellem Tarif (Stellvertretungsverordnung).

4. *Die Versicherung stellt eigene Probleme.* Die statutarische Voraussetzung für prämienfreie Weiterversicherung, nämlich «Weiterbildung im Lehrberuf», hat eine viel einschränkendere Bedeutung, als es die Interessenten meistens glauben. Ein blosser Auslandaufenthalt z. B. gilt kaum als Weiterbildung.

5. Wer auf den Urlaub hin bereits Verpflichtungen eingeht oder Geld ausgibt, *bevor er von der wirklich zuständigen Behörde eine vollumfängliche schriftliche Auskunft bzw. Bewilligung hat,* nimmt ein nicht unerhebliches Risiko auf sich. Schon manche mündliche Auskunft wurde optimistisch als «Zusicherung» aufgefasst – und nachher entschied die einzig zuständige Behörde ganz anders.

Also:

Sehr frühzeitig (für längere Urlaube mindestens 6 Monate im voraus) ein schriftliches Gesuch stellen (Vorbesprechung nützlich); bei Ausbleiben der Antwort nicht warten, sondern nachfragen, nötigenfalls mehrmals.

Drei Monate vor dem gewünschten Urlaub sollte restlos alles schriftlich geregelt sein.

Man sage es weiter! *Sekretariat BLV*

Vous désirez un congé? Prenez garde!

Il arrive souvent que des demandes de congé faites pour d'autres motifs que la maladie ou le service militaire soient la cause de déceptions. Comment les éviter? En tenant compte de ce qui suit.

1. Pour l'instant, la législation scolaire ne stipule *pas de droit formel à un congé.*

2. Pour des dispensations d'une durée restreinte, c'est la commission d'école qui est compétente, pour celles d'une durée plus importante la Direction de l'instruction publique, sur préavis de la commission et de l'inspecteur. Limite: environ 2 semaines.

3. Les leçons qui tombent doivent être soit compensées, soit tenues par un(e) remplaçant(e) qualifié(e). *En principe, le traitement est supprimé;* les exceptions sont rares où les Directions de l'instruction publique et des finances permettent au maître en congé de toucher son traitement, en général sous déduction de l'indemnité due au remplaçant selon le tarif officiel (ordonnance concernant le remplacement).

4. *L'assurance à la CACEB pose des problèmes spécifiques.* Entreprendre des «études complémentaires pour l'enseignement» permet de rester assuré sans verser de cotisations, mais cette notion a une portée beaucoup plus restreinte que ne le croient en général les intéressés. Un simple séjour à l'étranger, par exemple, n'est que rarement assimilé à des «études complémentaires».

5. C'est assumer un risque non négligeable que de prendre des engagements ou de dépenser de l'argent en vue d'un congé *avant d'avoir en mains par écrit l'autorisation et les renseignements détaillés et complets de la part des seules autorités compétentes.* Trop souvent, des réponses orales ayant été considérées avec optimisme comme «assurances définitives», la décision de l'autorité vraiment compétente ne les a pas du tout corroborées.

Donc:

Faire très tôt (pour un congé important, au moins 6 mois à l'avance) une demande écrite de congé (des contacts oraux préalables sont utiles); si la réponse tarde à venir, ne pas attendre, mais se renseigner, insister au besoin.

Trois mois avant le congé, tout devrait être fixé par écrit, sans exception.

Qu'on se le dise! *Secrétariat SEB*

Redaktion: Hans Adam, Olivenweg 8, 3018 Bern/Postfach, Telephon 031 56 03 17.

Alle den Textteil betreffenden Einsendungen, ob für die Schweizerische Lehrerzeitung oder das Berner Schulblatt bestimmt, an die Redaktion.

Bestellungen und Adressänderungen an das Sekretariat des BLV, Brunngasse 16, 3011 Bern, Telephon 031 22 34 16, Postcheck 30-107 Bern.

Redaktor der «Schulpraxis»: H.-R. Egli, 3074 Muri bei Bern, Breichtenstrasse 13, Telephon 031 52 16 14.

Druck: Eicher & Co., Postfach 1342, 3001 Bern.

Rédaction pour la partie française: Paul Simon, rue des Sommêtres 15, 2726 Saignelégier, téléphone 039 51 17 74.

Prière d'envoyer ce qui concerne la partie rédactionnelle (y compris les livres) au rédacteur.

Pour les changements d'adresses et les commandes, écrire au Secrétariat de la SEB, Brunngasse 16, 3011 Berne, téléphone 031 22 34 16, chèques postaux 30-107 Berne.

Impression: Eicher & Co., Case postale 1342, 3001 Berne

AZ 3000 Bern 1

Druck und Spedition Eicher+Co 1342-3001 Bern